

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 septembre 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2023-115

PLAN DE DEPLACEMENT
COMMUNAL

NOTE D'INFORMATION

NOTA : le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 28 août 2023.

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi cinq septembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec, 1ère adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint par Mme Bibi-Fatima Anli, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par M. Henry Hippolyte, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, M. Didier Amachalla par M. Jean-Claude Adois, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

LE MAIRE


Olivier HOARAU

.....
.....

Affaire n° 2023-115

**PLAN DE DEPLACEMENT COMMUNAL
NOTE D'INFORMATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant que la commune de Le Port a été retenue le 26 mars 2018 en comité de pilotage national dans le cadre du programme Action Cœur de Ville ;

Considérant que la commune de Le Port a signé le 15 janvier 2019 la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville, qui répertorie l'élaboration du Plan de Déplacement Communal comme une action du programme ;

Considérant que la commune de Le Port a signé le 15 juillet 2021 l'avenant n° 2 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville, qui décline la stratégie de redynamisation du centre-ville incluant la stratégie sur les déplacements et les mobilités ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 23 août 2023 ;

PREND ACTE

Article unique : de la démarche mise en œuvre pour le Plan de Déplacement Communal.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU

PLAN DE DEPLACEMENT COMMUNAL NOTE D'INFORMATION

Le présent rapport a pour objet d'informer le conseil municipal sur la mise en œuvre du Plan de Déplacement Communal de la ville de Le Port.

Ce plan est une déclinaison opérationnelle et territorialisée du Plan de Déplacements Urbains, démarche de planification portée par le TCO à l'échelle intercommunale. Il a pour enjeu principal de répondre aux besoins quotidiens de déplacement des Portoï(s) de façon cohérente par rapport au territoire et dans une logique de développement durable. Ces besoins sont multiples et en augmentation ; ils sont liés à l'emploi, aux études, aux courses et loisirs, aux rendez-vous médicaux, aux démarches administratives et à toute l'offre de services présente sur le territoire.

La ville de Le Port est un poumon économique important avec près de 21 000 emplois. Elle est la porte d'entrée principale des marchandises sur l'île, ce qui induit des flux de circulation importants et spécifiques sur le territoire communal.

A ce développement économique s'ajoutent des projets urbains structurants en cours et à venir, qui vont orienter la mobilité sur le territoire portoï :

- Les opérations « Les Portes de l'Océan » et « Mail de l'Océan »,
- Le campus Paul Vergès,
- Le Kartié Mascareignes,
- La Zone Arrière Portuaire.

C'est la raison pour laquelle, la commune de Le Port en relation avec l'ensemble des acteurs publics (Etat, TCO, Ecocité, Département, Région, GPMDLR, Association des Commerçants ...) a décidé d'élaborer un Plan de Déplacement Communal pour accompagner les déplacements actuels et futurs dans et vers le centre-ville. Ce Plan de Déplacement s'est construit en plusieurs étapes depuis 2020, à partir d'un diagnostic partagé, d'orientations stratégiques concertées et enfin par une proposition de plan d'actions. Une programmation d'actions concrètes a ainsi été définie sur les dix prochaines années pour un budget d'environ 40 millions d'euros, portée par les différentes collectivités et partenaires compétents. Ces actions visent à améliorer l'accessibilité du centre-ville et à répondre aux enjeux du développement durable avec une vision court, moyen et long terme.

Les ambitions de ce Plan de Déplacement Communal sont multidimensionnelles et se résument de la façon suivante :

- Apaiser la circulation pour un centre-ville harmonieux,
- Optimiser le stationnement pour une plus grande commodité,
- Développer la mobilité active pour une ville conviviale,
- Rendre les transports collectifs attractifs et connectés pour une ville en mouvement,
- Alléger le trafic des poids lourds pour un centre-ville fluide,
- Orienter plus facilement tous les usagers.

En outre, des ateliers (Points d'Information Mobiles) seront prévus d'ici fin 2023, afin de faire connaître au grand public les actions envisagées sur le territoire communal en matière de déplacement et de mobilités. Une plaquette de communication jointe au présent rapport servira de support à ces ateliers en centre-ville et sera également diffusée le plus largement possible.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la démarche de Déplacement Communal.

Envoyé en préfecture le 13/09/2023
Reçu en préfecture le 13/09/2023
Publié le 13/09/2023
ID : 974-219740073-20230905-DL_2023_115A-DE



mise en œuvre pour le Plan

Pièce jointe :

- Plaquette de présentation de 4 pages du : « Plan de Déplacement Communal : pour un centre-ville accessible à tous »

DE DEPLACEMENT COMMUNAL POUR UNE VILLE ACCESSIBLE À TOUS



Pourquoi un Plan de Déplacement Communal (PDC) et quelles sont ses implications concrètes pour vous ?

Les besoins quotidiens de déplacement Portoïses sont multiples et en constante augmentation. Ils sont liés à l'emploi, aux études, aux courses, aux loisirs, aux rendez-vous médicaux ou aux démarches administratives, ainsi qu'à l'ensemble des services disponibles sur le territoire. En tant que capitale économique de La Réunion avec près de 21 000 emplois, Le Port est la principale porte d'entrée des marchandises sur l'île, et génère d'importants flux de circulation dans la commune.

La ville du Port est en pleine évolution et les déplacements sur son territoire seront impactés par des grands projets : « Les Portes de l'Océan », « Le Mail de l'Océan », le campus Paul Verges, le Kartié Mascareignes et l'aménagement de la Zone Arrière Portuaire ...

Pour faciliter les déplacements actuels et futurs vers et dans le centre-ville, la commune du Port a développé un Plan de Déplacement Communal en collaboration le TCO, l'Écocité, le Département, la Région, l'État et le Grand Port Maritime. Ce plan doit répondre aux enjeux du développement durable à court, moyen et long terme. Il vise également à favoriser un partage équitable de l'espace public entre les automobilistes, les piétons, les cyclistes, les usagers des transports en commun et les poids lourds.

QUELQUES CHIFFRES CLEFS

- **66%** des actifs portoïses travaillent dans la ville pour **34%** à l'extérieur (2019)
- **69%** des actifs portoïses utilisent chaque jour leur voiture pour se rendre au travail (2019)
- **+15%** de trafic dans la ville entre 2015 et 2022
- **5%** du trafic aux entrées de ville occupés par les poids lourds (2022)
- **968** places de stationnement en centre-ville occupées en moyenne à **60%** (2022)

L'ESSENTIEL DU PLAN DE DÉPLACEMENT COMMUNAL

Une circulation apaisée pour pour une ville harmonieuse

Des mesures concrètes seront mises en œuvre pour apaiser et sécuriser la circulation automobile :

- Aménager les axes et intersections à fort trafic seront aménagés pour faciliter les insertions dans les carrefours et décongestionner la circulation aux heures de pointe ;
- Renforcer le fonctionnement de la zone 30 en centre-ville ;
- Intégrer de nouveaux cheminements doux ;
- Créer des zones 30 supplémentaires à proximité des groupes scolaires.



Un stationnement optimisé pour une plus grande commodité



Afin de faciliter le stationnement à proximité des commerces et des équipements du centre-ville :

- Mise en place d'une zone bleue permettant un stationnement gratuit mais à durée limitée après concertation ;
- Création de parkings relais à quelques pas du centre-ville ;
- Création de stationnement dédiées à la livraison des commerces.

Le saviez-vous ?

1 place non gérée = 1 voiture / jour sur la place de stationnement

1 Place gérée, zone bleue = 4 à 7 voitures / jour par place de stationnement

1 place de stationnement = 25m²

Une mobilité active favorisée pour une ville conviviale

Le réaménagement des voies et la réduction de la circulation automobile permettront aux piétons et aux cyclistes de se déplacer dans des conditions plus confortables et sécurisées. Des zones de rencontre (piéton, véhicules, ...) seront créées pour favoriser la cohabitation entre automobilistes, piétons et cyclistes, en donnant la priorité aux déplacements doux. Dans le cadre d'une **expérimentation**, certaines rues du centre-ville seront piétonnisées, et le réseau cyclable existant sera renforcé. De nouveaux aménagements cyclables seront systématiquement prévus lors de la construction ou réhabilitation de voiries. Des places de stationnement pour vélos seront installées à proximité des équipements publics et des pôles d'échanges avec par exemple un service de vélos à assistance électrique en libre-service.



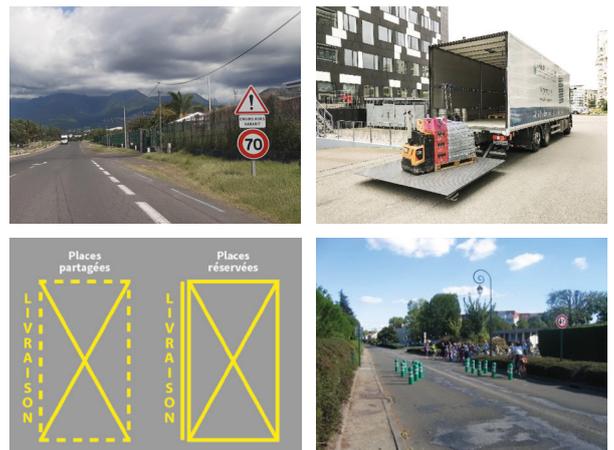
Des transports collectifs attractifs et connectés pour une ville en mouvement



Afin de proposer une alternative de qualité à la voiture, plusieurs solutions de mobilité collective seront développées. Des voies réservées seront aménagées pour la circulation des bus, des stationnements et des cheminements seront prévus depuis et vers le Pôle d'Échange Multimodal du Port. Une navette desservira le centre-ville. Le réseau de transport collectif sera également renforcé avec la création de points de correspondance. Le projet Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) reliant La Possession à Saint-Paul via Le Port fera un arrêt dans le centre-ville. Le tracé du réseau régional de transport guidé sera connecté au transport en commun en site propre (TCSP) Tram Ouest et aux autres lignes de bus.

Un allègement du trafic des poids lourds pour un centre-ville fluide

Les voies et intersections à fort trafic de poids lourds seront apaisées et bénéficieront d'une signalétique spécifique. Les flux de poids lourds, notamment en provenance et à destination du sud, seront redirigés vers des itinéraires appropriés grâce à de nouveaux aménagements. Des aires de livraison adaptées aux dimensions des véhicules de transport de marchandises seront créées dans le centre-ville. Cela a également vocation à améliorer les conditions de circulation des modes doux.



Une orientation facilitée pour tous les usagers



Les principaux itinéraires pour les automobilistes, les piétons, les cyclistes et les poids lourds seront clairement signalés à l'échelle de la commune. Des itinéraires spécifiques seront indiqués depuis et vers les zones portuaires pour les poids lourds.



LEGENDE

TRANSPORT EN COMMUN

- PÔLE D'ÉCHANGES MULTI-MODAL (PEM) ROGER ET ODETTE MOFY
- NAVETTE DU CENTRE-VILLE
- ITINÉRAIRE DU BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (FUTUR TRAM OUEST)
- ITINÉRAIRE DU RÉSEAU RÉGIONAL TRANSPORT GUIDÉ

PIÉTONS

- EXTENSION DE LA ZONE DE RENCONTRE (ZONE 30)

VÉLOS

- NOUVELLES CONTINUITÉS CYCLABLES
- FLÉCHAGE PARCOURS CYCLABLES

STATIONNEMENT

- ZONE BLEUE (GRATUIT MAIS À DURÉE LIMITÉE)

POIDS LOURDS

- ITINÉRAIRES POIDS LOURDS

Le Plan de Déplacement Communal du Port vise à répondre aux besoins croissants de déplacement des habitants et des acteurs économiques de la commune. En améliorant l'accessibilité, en favorisant les déplacements doux et en renforçant les transports collectifs, ce plan contribuera à offrir aux Portoïses et aux visiteurs une ville harmonieuse, conviviale et fluide. Ainsi au cours des dix prochaines années, une série d'actions concrètes sera mise en œuvre, avec un budget d'environ 40 millions d'euros. Ensemble, nous façonnons l'avenir des déplacements dans la commune du Port.